

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. Laroua, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 cts. P. B., par trimestre, pour Liège et de 5 flor. 67 cts. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres le 22 août. — M. Canning est mort pauvre; ses biens meubles sont estimés au dessous de 20,000 livres (500,000 fr.)

M. Canning laisse tous ses biens à sa femme, et la nomme, conjointement avec le marquis de Titchfield et le duc de Portland, tutrice de ses enfants.

— La Gazette officielle annonce la nomination du duc de Portland comme président du conseil, et la réception de lord Bentinck et de M. Herries dans le conseil privé.

— On a reçu au café de Lloyds des nouvelles récentes des côtes barbaresques qui confirment la capture de navires français par les Algériens, et le peu d'efficacité du blocus.

MINISTRES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES LORDS.

Lord Dudley and Ward, ministre des affaires étrangères, âgé de 40 ans. Les whigs modérés comptaient autrefois son nom sur leur liste; les torys le réclament depuis la mort de son père, qui a eu lieu il y a quatre ans. Il a toujours voté pour la question catholique.

Lord Lindhurst, grand chancelier, âgé de 42 à 43 ans, autrefois avocat distingué, né aux Etats-Unis d'Amérique, et fils d'un peintre célèbre nommé Copley. Le chancelier actuel n'a commencé à manifester des opinions décidées qu'à l'époque de sa nomination de procureur-général du lord Castlereagh. Il vote contre les catholiques.

Le duc de Portland, âgé de 54 ans, président du conseil en remplacement de lord Harrowsby. Il a épousé la sœur de M. Canning. On l'a toujours compté dans les rangs des whigs modérés. Son père a été ministre avec M. Pitt, et ensuite avec M. Perceval. Il vote pour les catholiques.

Lord Carlisle, âgé de 47 ans, garde-des-sceaux; whig modéré. Il vote pour les catholiques. Il a épousé la sœur de lady Grenville, femme de l'ambassadeur à Paris, et ne date que d'aujourd'hui sa carrière politique.

Lord Bexley, chancelier de Lancaster, connu sous le nom de Vansittart: très versé dans les finances, il a été chancelier de l'échiquier en remplacement de M. Perceval, qui fut assassiné en 1812, et il a occupé ce poste jusqu'en 1822, époque où il fut remplacé par M. Robinson, maintenant lord Goderich. M. Vansittart a été créé pair en gardant sa place dans le cabinet. Il a 64 ans. Tory prononcé, il a néanmoins toujours voté pour les catholiques.

Le marquis de Lansdown, ministre de l'intérieur, âgé de 47 ans, whig modéré, et fils du célèbre marquis de ce nom, connu comme ministre en 1761, sous le nom de lord Shelburne. Le marquis actuel a été chancelier de l'échiquier à l'âge de 25 ans, pendant le court ministère de Fox, en 1806. Son nom était alors sir Henry Petty. Son frère aîné vivait encore et avait le titre de marquis. Le ministre actuel a toujours soutenu la question catholique.

Le marquis d'Anglesea, âgé de cinquante ans, excellent général de cavalerie, surnommé le *Murat* de l'armée anglaise. Il est grand-maître de l'artillerie, en remplacement du duc de Wellington. Tory prononcé, il a voté contre les catholiques.

Nous avons donné il y a quelques jours ce qui concerne les opinions du vicomte Goderich.

MINISTRES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

M. Herries, chancelier de l'échiquier, tory prononcé, âgé de 48 ans, neveu du célèbre banquier de ce nom; il a commencé sa carrière dans les emplois de la trésorerie. En 1807 il a été nommé secrétaire intime de M. Perceval. Après la mort du marquis de Londonderry il devint un des secrétaires de la trésorerie et fut élu membre du parlement. Il est très versé dans la science des finances et de l'économie politique. Il a fait ses études en Allemagne et a traduit en anglais tous les ouvrages de M. Gentz, sur les finances d'Angleterre, traduction qu'il a entreprise comme une réponse à un célèbre ouvrage de M. d'Hauterive, intitulé: *l'Etat de la France à la fin de l'an VIII*. M. Herries a voté dernièrement contre les catholiques.

M. Huskisson, whig modéré, ministre des colonies, âgé de 62 ans; d'une habileté reconnue dans toutes les matières de finances, de commerce et d'économie politique. Il est fils d'un

pharmacien de Douvres, et il est venu à Paris en 1791 pour suivre ses études comme chirurgien.

Il se trouvait encore dans cette capitale sous le règne des jacobins, et put y faire d'utiles observations. M. Pitt eut occasion de le distinguer dès cette époque. Aussi, dès que la guerre éclata, il fut employé par ce ministre. Il a successivement été sous-secrétaire d'état des colonies et des affaires étrangères. Quand M. Canning, qui fut toujours son ami, entra au ministère, en 1807, M. Huskisson fut nommé un des secrétaires de la trésorerie; mais il quitta sa place à l'époque où M. Canning se retira par suite de son duel avec lord Castlereagh. M. Canning étant rentré en place en 1816 comme président du bureau pour les affaires des Indes orientales, M. Huskisson fut nommé commissaire des bois et des forêts de la couronne, mais sans place dans le cabinet. Après la mort du marquis de Londonderry, il a été nommé président du bureau de commerce et obtint aussi une place dans le cabinet. Il a toujours voté pour les catholiques.

M. Wynn, président du bureau pour les affaires de l'Inde. Il a remplacé M. Canning quand celui-ci a quitté le ministère en 1821. M. Wynn est parent des Grenville, qui ont une grande influence parlementaire. Tory prononcé, il a voté pour les catholiques.

Lord Palmerston, secrétaire pour le matériel de la guerre, très versé dans cette partie de l'administration. Il est tory et a voté pour les catholiques.

M. Stourds Bourne, riche propriétaire, ami de M. Canning. Tory prononcé, mais partisan de la question catholique. Il est maintenant commissaire des bois et forêts. Il n'a jamais été employé dans aucun ministère. Son attention se concentre sur les affaires des paroisses, des pauvres, et sur les institutions philanthropiques.

M. Tierney, âgé de 64 ans, directeur de la monnaie, a toujours pris la parole depuis 30 ans dans la chambre des communes sur toutes les questions de finances. Il s'est battu en duel avec M. Pitt en 1787. M. Tierney siégeait alors avec les whigs, cependant quand M. Addington (lord Rydmouth) remplaça M. Pitt en 1800, M. Tierney fut nommé trésorier de la marine sans place dans le cabinet. Il quitta ces fonctions quand M. Pitt rentra au ministère, et fut remplacé par M. Canning. M. Tierney ne fit point partie du ministère de Fox. Orateur distingué il a presque toujours voté avec les whigs et pour la question catholique.

M. Grant, naguère vice-président, maintenant président du bureau de commerce; tory prononcé. Il a été secrétaire d'état pour les affaires d'Irlande depuis 1817 jusqu'en 1822. Il est partisan prononcé des catholiques. On vante son habileté financière.

Il résulte de ces notices que sur quinze membres il n'y a que cinq whigs dans le cabinet, et seulement quatre voix opposées à l'émancipation des catholiques.

ESPAGNE.

Madrid, le 17 août. — La nouvelle du traité du Brésil avec Buenos-Ayres a produit sur le gouvernement espagnol une vive sensation, que nous devons déplorer. La crainte du retour de D. Pedro en Portugal semble avoir poussé le gouvernement espagnol à se jeter dans le parti des exaltés. La destitution du surintendant de police, Recacho, considéré comme le chef du parti modéré, a donné le signal. Investi de la confiance du roi, il balançait l'influence de M. Calomarde, que l'on regarde comme le chef du parti exalté. M. Balboa, intendant de la province de Madrid, travaillait avec lui à réprimer les excès. La surintendance de la police vient d'être réunie à la justice. M. Recacho a été exilé à Oviedo, M. Balboa, à Grenade; ce dernier est remplacé par M. Lorrilla, favorable aux absolutistes.

Le moment du départ des deux exilés avait été fixé à une heure après midi, M. Balboa, sur qui l'attention publique était beaucoup moins éveillée que sur le surintendant de police, réussit heureusement à quitter Madrid sans être remarqué. Quant à M. Recacho, dont la porte était assiégée par un grand rassemblement, on lui conseilla de faire partir sa voiture avec ses domestiques pour donner le change à ceux qui pourraient vouloir l'insulter, et d'aller ensuite rejoindre sa voiture à pied, en passant par une porte de derrière. M. Recacho suivit ce conseil; mais à peine eut-il fait quelques pas, accompagné d'un de ses amis et d'un alcade, qu'il fut rejoint et entouré par un

rassemblement composé d'artisans et de volontaires royalistes qui criaient : *vive le roi absolu ! mort aux negros ! mort à Recacho !* L'ex surintendant arriva ainsi jusqu'à la *puerta del sol*, où, se trouvant pressé et menacé de plus en plus, il fut obligé d'entrer dans l'hôtel des postes pour se mettre sous la protection de la garde. Le commandant du poste fit aussitôt charger les armes pour imposer à la populace.

Une partie de la troupe fut rangée en bataille sur la place. Des patrouilles s'organisèrent ; la cavalerie dispersa le rassemblement, et, vers quatre heures, M. Recacho, escorté par le capitaine général et quelques cavaliers, put aller rejoindre sa voiture, qu'il attendait à quelque distance de la ville. (*Gazette de France.*)

FRANCE.

Paris le 24 août, — La cour de cassation a rejeté le pourvoi d'Ulrich, condamné à la peine capitale pour assassinat de la fille Aimé Millot.

— On sait qu'un projet de code sur la pêche fluviale a été communiqué, par M. le garde-des-sceaux, aux diverses cours du royaume. La cour royale de Nîmes a terminé le 14 de ce mois l'examen de ce projet. On assure qu'elle en a approuvé toutes les dispositions.

— Un journal annonce que M. Huskinson, ministre de S. M. B., président du bureau de commerce sous l'administration de M. Canning, et qui fait partie du nouveau ministère, est arrivé à Paris, et a rendu une visite à S. Exc. le président du conseil des ministres.

— La troisième session des assises de l'Aube a été ouverte le 1er août sous la présidence de M. le conseiller Lechanteur fils. Une accusation d'attentat à la pudeur sur une jeune fille de 17 ans a donné lieu le 21 à un incident qui intéresse les prérogatives du barreau.

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le procureur du Roi a requis le huis-clos, et ses conclusions ayant été adoptées par la Cour, M. le président a averti MM. les jurés non siégeant qu'ils pouvaient rester dans l'auditoire, M^e Bataillard demeurait assis au banc des avocats.

M. le président : M^e Bataillard, êtes-vous défenseur de l'accusé? — Non, M. le président. — En ce cas, je dois vous informer que l'usage de la Cour royale de Paris est de ne pas laisser le barreau assister aux huis-clos. — Dans le silence de la loi, M. le président, j'ai vu la question élevée deux fois, et deux fois je l'ai vu résoudre en faveur des prérogatives du barreau (*Gazette des Tribunaux* des 9 avril, 21 juin et 18 juillet 1827); j'ai cru pouvoir rester. — Soyez persuadé, M^e Bataillard, qu'il n'y a rien de personnel dans l'avis que je viens de vous donner. L'avocat se retire.

Il a été résolu par l'ordre des avocats et la compagnie des avoués qu'à la première occasion des observations seront soumises en leur nom à la Cour, et qu'elle sera suppliée d'en délibérer. (*Gazette des Tribunaux.*)

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 27 AOÛT.

Laeken, le 24 août, à 8 heures du matin.

La santé de S. M. la Reine s'améliore de jour en jour. L'état de la fracture indique une consolidation prochaine et n'offre plus aucun sujet d'inquiétude. Il ne sera plus donné de bulletin.

Signés, le docteur EVERARD, J. B. UYTENDIECK, doct. et ch.

Par arrêté du 17 de ce mois, le roi a nommé le sieur F. Keppene, avocat à Liège, aux fonctions de juge de paix du canton de Verviers, en remplacement du sieur Nantulle, décédé.

— M. Raymaekers, vice-président du tribunal de 1re instance de Maestricht, a été nommé président du tribunal, en remplacement de M. Babut-du-Marès, qui avait reçu sa démission honorable.

Par le même arrêté M. Heylerhoff, juge, a été nommé vice-président, et M. Stas, avocat, juge au même tribunal.

— Le ministre de l'intérieur est parti hier de grand matin de Bruxelles pour Amsterdam.

— La loterie, ce piège tendu à la crédulité du malheureux, qui court y échanger, contre des déceptions flatteuses, le fruit de son long travail, l'aliment de sa famille, son repos domestique, l'infâme loterie touche, dit-on, au terme de son existence en Belgique. Ce que tous les écrivains distingués par leurs lumières et leur philanthropie ont exprimé, notre gouvernement va, dit-on, l'exécuter.

On indique le premier janvier comme l'époque de la cessation de la loterie, ou au moins comme l'époque à laquelle on doit y apporter d'importantes modifications. Nous aurions désiré pouvoir annoncer cette nouvelle avant-hier ; un motif de reconnaissance de plus, aurait encore augmenté le sentiment de bonheur avec lequel on a célébré l'anniversaire de la naissance d'un monarque paternel. (*Le Belge.*)

— Le sénat de Francfort vient de décider que l'éclairage de la ville se fera désormais par le gaz.

— On mande de Constantinople, 25 juin :

Le traité conclu à Londres le 6 juillet entre les cours de Londres, Paris et Saint-Petersbourg pour la pacification de la

Grèce, est maintenant connu de la Porte dans toute sa teneur, mais elle ne paraît pas pour cela plus disposée à en reconnaître les principes, et l'on assure qu'aussitôt qu'on commencera l'exécution, le divan enverra des passe-ports aux ministres de trois cours.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION.

L'assemblée générale qui avait été convoquée pour dimanche matin avait à s'occuper des différents travaux que nous avons indiqués dans notre dernier N^o. Après le renvoi à une autre séance de l'examen de quelques articles additionnels au règlement, après la discussion et l'adoption du budget de 1827, elle a procédé à la nomination du président, du secrétaire général, du trésorier et de deux députés. Le dépouillement des votes a donné le résultat suivant :

M. Béanin, vice-président, a été élu président en remplacement de M. le comte de Mercy d'Argenteau, démissionnaire.

M. Picard, secrétaire adjoint, a été nommé secrétaire-général, à la place de M. de Chenedollé, aussi démissionnaire.

M. André Hauzeur, a été réélu trésorier à l'unanimité.

MM. l'avocat Dewandre et M. de Gerlache, bibliothécaire, ont été nommés députés près du conseil d'administration.

Par suite de ces nominations, la Société aura incessamment à s'occuper de nouvelles élections; celles d'un vice-président, d'un secrétaire-adjoint et d'un bibliothécaire.

ECOLE INDUSTRIELLE. — Ecole moyenne gratuite.

Le fondateur de cette école reprendra jeudi prochain, à huit heures du soir, ses leçons de géométrie. Il continuera de donner aux élèves, à la fin de chaque leçon, des leçons élémentaires sur la physique et sur les machines.

Nous nous empressons d'annoncer en même temps, que l'école moyenne gratuite, se rouvrira aussi jeudi prochain à midi. Quatre professeurs, dont l'un est employé dans une des premières maisons de commerce de cette ville, ont bien voulu se charger d'y donner les leçons suivantes : langues française, allemande et hollandaise ; économie politique élémentaire.

Histoire et géographie commerciales ; tenue de livres, en partie simple et en partie double ; arithmétique ; droit commercial et géométrie industrielle.

Ces leçons auront lieu tous les jours à midi, à commencer jeudi prochain ; il y en aura deux, le dimanche et le jeudi.

Les leçons de dessin linéaire et d'ornement ont lieu à quatre heures et demie.

Tous les cours seront gratuits ; cependant les élèves seront invités à se faire inscrire tous les mois, pour une rétribution quelconque, destinée à un comité de secours. On trouvera des cartes d'admission, rue d'Avroy, n. 534, depuis dix heures jusqu'à deux.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS

COSTUMES BELGIQUES. — Une femme Ardennaise, une servante flamande, un halberdier de Charles V, un seigneur de la cour du duc Charles de Bourgogne, un Frison, tels sont les sujets des cinq planches qui forment la 11^e livraison des Costumes belgiques, que publient MM. Barbard frères. Ces lithographies ne le cèdent en rien à celles du même ouvrage qui ont déjà paru. Des notices intéressantes accompagnent ces divers dessins. Peut-être trouvera-t-on qu'elles ne sont pas écrites d'un style assez simple, et qu'il y a une sorte d'emphase déplacée dans des phrases telles que celles-ci : « Les débris rocaillieux qui couvrent la terre compacte de leur pays (les Ardennais) ne leur permet pas de faire des récoltes faciles et abondantes. » En Ardennes l'homme est condamné plus que partout ailleurs à ne récolter sa subsistance qu'à la sueur de son front.

ANTIQUITÉS. — Bains romains à Zofingen. — Non loin de la ville de Zofingen, en Suisse, sur la route de Lucerne, on a découvert sous terre des bains romains avec des fragments de marbre qui autrefois les recouvraient, ainsi qu'un très beau plancher en mosaïque, assez bien conservé. Sous ce plancher, on a trouvé une médaille en bronze, avec l'effigie d'une femme et l'inscription *Diva augusta Faustina*, et sur le revers, une figure à pied, tenant un sceptre à la main, la tête entourée d'une couronne d'étoiles, avec l'inscription *Conservatio*, et, au bas, les lettres S. C. On a trouvé de plus un verre très épais de couleur verdâtre, et une cuillère en cuivre. Le Magistrat de Zofingen fait continuer les fouilles.

Il a paru à Edimbourg une nouvelle édition de la *Vie de Napoléon* de W. Scott, avec des changements, des améliorations, des corrections et des additions en très-grand nombre.

On construit actuellement à Amsterdam un moulin dont la mécanique mue par la vapeur, pourra moudre des grains, du tabac, du bois de teinture, de l'ocre, des os, etc. On s'occupe en ce moment à Liège de former un établissement de ce genre.

Liège, le 24 août 1827.

A MM. les rédacteurs du journal MATHIEU LAENSBERG.

En résumé de l'espèce de polémique élevée entre Monsieur le docteur Anstiaux et moi.

1^o. M. Anstiaux repousse la dédicace de mon ouvrage ! Eh bien, moi, mon intention n'a jamais été de la lui faire avaler malgré lui.

2^o. Il prétend n'avoir jamais agréé cette dédicace. Je croyais, il y a trois mois, que c'était le contraire, ou il y eut un mal entendu entre nous, ou M. Anstiaux a cru avoir des motifs subséquents de me repousser. Tout cela au reste est peu important au public. Si l'agrégation de la dédicace présentait un intérêt plus réel, la lettre du 21 août 1827 jeterait du jour sur ce point ; mais par une suite de circonstances trop longues pour être ici rapportées, elle ne se trouve pas en ce moment en mon pouvoir.

et quand elle y reviendra le public ne se souviendra plus de la petite querelle survenue entre le savant professeur et le modeste artiste.

3°. *Mon ouvrage est détestable sous le rapport du style.* Hélas ! je ne suis pas un académicien. J'aurais cru au reste que dans mon ouvrage, le style n'était pas la partie la plus essentielle, si d'ailleurs je m'étais fait comprendre.

4°. *Mon ouvrage est également détestable sous le rapport des principes qui y sont énoncés.* — Ici l'imputation est plus grave puisqu'elle frappe mon état, d'abord si comme on le dit, j'ai copié servilement des pages entières de Richter et de Jalade-Lafond, c'est Jalade-Lafond et Richter qui en cette partie auraient eu des principes détestables. Mais quand j'ai parlé d'après ces auteurs je ne les ai pas servilement copiés je les ai textuellement cités, ce qui ferait tomber l'imputation de plagiat. Quant aux principes à moi consignés dans mon livre, ce n'est pas dans le journal *Mathieu Laensbergh* tout estimable qu'il soit, qu'ils me paraissent pouvoir être discutés. Ce que M. Anstiaux appelle mes principes, ne sont que le résultat de mes observations, si j'ai mal observé, tant pis *opinionum commenta delet dies*. Si j'ai bien observé, l'anathème du savant professeur n'aura fait que retarder le règne de la vérité. Attendez pour voir si tout le monde sera de l'avis de M. Anstiaux.

5°. Je ne sais où M. Anstiaux a pu voir que je me suis dit *inventeur* de bandages qui ne seraient que l'imitation grossière de ceux de Salmon. Serait-ce aux pages 49 et 50 de mon livre qu'il croirait l'avoir aperçu ? Dans ce cas il ferait bien de retirer ce passage sur lequel il se serait trompé.

6°. Enfin je finirai en notant quelques expressions de M. Anstiaux avec lequel je suis vraiment peiné de me trouver en discordance. — D'abord ceux qui liront mon livre verront bien pourquoi M. Anstiaux en repousse la dédicace. Insinuation malveillante peu digne de son auteur. Ensuite : *mon livre somme toute est détestable*, je ne sais si en bon style une exagération semblable peut être approuvée. Un livre peut être mauvais ou mal fait sans être détestable. — Enfin M. Anstiaux s'égare sur le fruit de mes observations et de mes veilles. M. Anstiaux a bien certainement veillé et observé pour acquérir le haut degré de connaissance où il est parvenu. Ses veilles et ses observations peuvent avoir été plus heureuses, et surtout plus fructueuses que les miennes ; mais y a-t-il de la générosité à lui, de laisser tomber de sa hauteur des expositions dérisoires sur des observations et des veilles d'un ordre moins élevé que les siennes, ou d'en faire victime un simple artiste dont après tout M. Anstiaux était toujours le maître de défendre les bandages et le livre à ceux qui seraient allés le consulter. — *Enfin j'ai poussé l'impudence !!! au point de présenter une rapsodie au chef de l'état et de m'en faire un titre pour demander une faveur* : cette dernière particularité ne fait rien au fond de l'affaire et a moins que de voir dans M. Anstiaux une intention bien manifeste de me faire mal, (je n'oserais soupçonner la, une rivalité), je ne peux concevoir pourquoi il vient en faire part au public ; ce point ne concerne personne autre que S. M. Si l'un de ses sujets s'est trompé, s'il ne lui a pas présenté un ouvrage digne de lui, le bon et sage monarque ne recevra sans lui accorder de grâce, sans bruit, mais il n'ajoutera jamais l'outrage et le sarcasme à son refus. Il applaudira peut-être aux intentions de l'auteur sans approuver son ouvrage et surtout il ne foulera pas aux pieds son livre et sa personne comme l'a fait M. le professeur Anstiaux en repoussant ma dédicace.

J'abandonne ici Monsieur le professeur Anstiaux à ses réflexions, et ma lettre lui en fait maître ; à sa quietude, s'il ne la lit pas ou s'il n'y trouve qu'une nouvelle rapsodie : enfin je lui souhaite si jamais l'étonnement, ou une trop grande présomption dans la bonté d'un supérieur pouvait l'entraîner trop loin, de trouver dans ce supérieur de l'indulgence, de la condescendance et de la générosité.

Agréer, etc.

W. DE MOLL.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 23 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouissance du 22 mars. Coupon détaché, 104 fr. 25 cent. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. au 22 juin, 73 10. — Action de la banque ; 2020 50. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/0 Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 24 août. — Dette active, 54 1/8 54 5/8. Différence 55/64. Bill de change, 18 1/2 9/16. Svnd. 4 1/2 9/7 3/4 13/16. Rente remb. 2 1/2 89 1/4. Act. soc. de comm. 87 3/4 88.

BOURSE D'ANVERS, du 25 août. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 1/4. Rente remb. 00 Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 88 1/4.

Changes. — L'Amsterdam court a été demandé à 118 p. A. le Londres n'a pas été demandé, il a été offert à la cote d'hier, le Paris court et à terme a été demandé à 47 3/16, le papier à deux mois à 47, et à trois mois à 46 7/8, le Francfort à terme a été demandé, le Hambourg manque.

ETAT CIVIL du 25 août. — Naissances : 3 garç., 2 filles.

Décès : 1 garçon, 1 homme, savoir : Dieudonné Donnay, âgé de 42 ans 2 mois et 21 jours journalier, à la Boverie, n. 36, époux de Marie Disier.

TEMPÉRATURE du 27 août. — A 8 heures du matin, 13 degrés, à une heure, 15 degrés.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(504) ECOLE PRIMAIRE ROYALE DE LIÉGÉ. La commission de surveillance et de direction de l'école primaire royale, prévient les parents qui, pendant les cours du dernier semestre, ont fait inscrire leurs enfans pour être admis aux leçons le 1er septembre 1827, qu'elle se réunira au local de l'école, samedi 1er septembre prochain, à onze heures du matin; elle prie les parents de lui présenter alors les élèves aspirans. Les personnes qui désireraient encore que leurs enfans y fussent admis à cette époque, peuvent s'adresser avant la séance susdite chez l'instituteur Stapper, rue de l'Étuve, n. 706.

J. J. Ronveaux, rue St. Severin n. 16, vend des chapeaux imperméables et légers de sa fabrique à 9 fl. 50. (940)

Les courtiers J. M. Grisard, Hardy, pp. T. Kint, P. A. Xois et C. J. Jan Den Nest, exposeront en vente publique, lundi 10 septembre 1827, à 3 heures de relevée, à la chambre des courtiers à la bourse d'Anvers pour compte de qui il appartiendra : 67 pipes, Huile de Séville.

Provenant de la cargaison du navire Anglais Earl of Talbot, cap, Robert Potts, arrivé récemment de Malaga à la consignation de MM. J. J. G. Legros et C^o, la marchandise est déposée dans leurs entrepôts particuliers, à la maison anséatique cave n^o 7 et rue de l'Amman, n^o 2069, ou elle pourra être vue et examinée quatre jours avant la vente ou plutôt en s'adressant aux courtiers susnommés.

A PRIX FIXE. — F. Gasquy, négociant, rue Féronstrée, n. 584, vient de recevoir une partie de superbes chapeaux en soie pour hommes, qu'il vend au prix de 5 fl. 67 cents P. B.; idem chapeaux d'enfants en noir à 3 fl. 31, en blanc à 3 fl. 78 c. Il tient également dépôts de draps, de tapis de pied et de table, et de toile de Lorraine. Son magasin est toujours bien assorti en toutes espèces d'articles d'annages; courtpointes, couvertures en laines, en coton, plumes à lits, etc. etc. (946)

() Le notaire Bertrand, vendra à l'encan, le mardi 4 septembre, à 2 heures après-midi, sur la Batte, à Liège, près de la rue Hongrée 2000 aunes environ de planches, en sapin, très secs.

Vendredi 7 septembre 1827 à neuf heures du matin, le lendemain à la même heure s'il y a lieu, on vendra publiquement et par marchés dans les bois nommés Jetfooz des moines et grand Jetfooz situés sur les territoires des communes de Champion et Waret la chaussée à deux milles de Namur, environ 2000 arbres consistant en chênes abattus, frènes, bois blancs, cèrissiers, hêtres et bouleaux et non abattus, dans lesquels ils s'en trouvent quantité qui ont jusqu'à deux aunes trois quarts de circonférence, et une grande quantité de planches de chênes, chevrons, wères etc.

La grande route de Louvain à Namur, traversant ces bois offre un transport facile et peu coûteux.

La vente aura lieu aux pieds des arbres sous la direction du notaire Loumaye résidant à Couthuin. (938)

PULVÉRINE pour teindre les cheveux à volonté en noir et en châtain, nouvelle invention, composée par MM. Laugier, père et fils, à Paris, dont ils ont obtenu du gouvernement de S. M. un brevet d'invention.

Cette nouvelle poudre, supérieure à tout ce que l'on a produit jusqu'ici dans ce genre, a la propriété de teindre les cheveux avec beaucoup de facilité et suivant la couleur et la nuance que l'on préfère.

Le dépôt s'en trouve chez Charles-Jean Samuel, où l'on reçoit les prospectus et la manière de s'en servir gratis.

Le soussigné se référant à l'avis susmentionné à l'honneur de prévenir le public qu'outre la poudre, l'on trouve dans son magasin tout ce qui concerne la quincaillerie, mercerie française, anglaise, allemande, dont il vient de recevoir tant de Paris de Londres et de Francfort différents envois, entre autres aiguilles, et hameçons (pour la pêche, en acier bronzé) véritables anglais.

Charles-Jean SAMUEL, place St. Lambert, sur le coin vers la Petite-Tour. (942)

() Extrait du plan de la 137^e loterie royale des Pays-Bas, forte de 1,333,000 florins.

Cette loterie, divisée en 4 classes ou tirage, consiste en 32,000 lots; 32,000 prix et 12 primes dont 5,000 de 50 à 100,000 florins. Elle a l'avantage que chaque n^o gagnera un prix quelconque : 3000 n^{os} seront tirés dans chacune des 3 premières classes, et 23,000 dans la 4^e et dernière.

Le tirage de la 1^{ère} classe commencera le 1er octobre, les autres suivront de 3 en 3 semaines.

On peut jouer, en achetant ou en louant, par lots entiers, demis, quarts, 8me. et 16me.

Le plan qui indique tous les prix, les primes et les conditions, se distribue gratis à Liège, chez D. Mathias, collecteur qualifié, rue du Pont, n. 834, chez C. Maréchal-Mathias, sépareur, rue du Stokis, n. 191, derrière l'Hôtel-de-Ville, et chez les autres agens de cette loterie.

A vendre un filet aux oiseaux rue des Célestines, n^o 676. Quartier à louer au même n^o. (895)

Une servante sachant faire la cuisine, peut se présenter rue des Ecoliers n. 51. (898)

On cherche à louer de suite une jolie petite maison située dans la partie haute de la ville. S'adresser au bureau de cette feuille. (946)

Une femme de la campagne, devant accoucher de suite et désirant être nourrice, peut se présenter au bureau de cette feuille.

Un marchand-bohémien est arrivé au Fer-à-Cheval, sur la Batte, avec un assortiment de lumes de lit, qu'il vend à juste prix. (880)

() Vendredi 7 septembre 1827, à deux heures de relevée, on vendra aux enchères, en l'étude du notaire Pâque, rue St. Hubert, à Liège, une maison sise à Liège, rue du Cimetière, n. 556, devant l'église de St. Denis, joignant à M. Elias, représentant Marganne, aux conditions qu'on peut voir en l'étude dudit notaire.

A vendre à très bon compte le Répertoire universel de Merlin, ainsi que le Recueil général des lois, d'arrêts, de Sirey. S'adresser chez M. Lenoir, rue Sœurs de Hasque, n. 285. (861)

A louer pour mars prochain un beau bien, peu éloigné de la ville, contenant environ 9 bonniers assolés en cotillage, houblonniers meublés, terres arables et prairies bien arborées. S'adresser rue Vinave d'Isle, n. 44. (674)

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, située rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves, ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce. S'adresser sur la Batte, n. 1078.

A vendre deux cent mille briques, en deux briqueteries, situées au bord de la Meuse, au village de la Neuville sous Huy. (018)

() Samedi 1er septembre 1827, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire Delvaux et en son étude, Place-Verte à Liège, il sera vendu sur adjudication volontaire; 1°. Une belle propriété, bâtie en briques, couverte en ardoises et tuiles; consistant en une maison de maître, ayant deux grands salons, une cuisine, le parterre d'une tour, deux grandes remises avec un moulin à chicorée; six pièces au premier, grands greniers. 2°. Une maison pour les ouvriers, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier et grenier.

3°. Grandes remises, pièces destinées à une distillerie, un puits, d'autres vastes bâtiments voûtés et un jardin: le tout se tient et est situé en la commune de Vivegnis, canton de Glons, sur la chaussée de Liège à Oupeye.

Cette propriété a servi à une grande fabrique de chicorée et est propre à tout établissement; elle sera d'abord exposée en six lots, ensuite en un seul.

4°. Une maison, située faubourg St.-Léonard, vis-à-vis l'église Ste. Foi, n. 171, ayant trois caves, plusieurs pièces au rez-de-chaussée et au premier, grenier, bâtiments derrière, cour et jardin.

5°. Et une autre maison, même situation, n. 170, avec caves, deux pièces au rez-de-chaussée, deux au premier et greniers.

Les acquéreurs auront des facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire.

On cherche des ouvrières ou apprenties fleuristes. S'adresser au n. 819, place St. Jean en Isle. (919)

(412) Vente du couvent des Urselines à Huy.

Le vendredi 31 août 1827 à trois heures de relevée, le ci-devant couvent des Urselines d'une contenance de 86 perches 83 aunes sera exposé en vente à l'enchère en l'étude du notaire Grégoire, à Huy.

Cette belle propriété située au bord de la Meuse, jouissant d'une vue des plus agréables, est propre à toute espèce d'établissement. Elle renferme des bâtiments considérables, deux jardins, deux cours avec six puits, et peut se diviser commodément en quantité d'habitations distinctes.

Le grand bâtiment se compose de trois quartiers: l'un en face de la Meuse de 29 pièces; un grenier, trois grandes caves, l'autre à côté, de dix pièces, d'un grenier, d'une cave; d'une écurie avec fénil et d'une petite étable; et le troisième en 12 pièces, trois greniers, deux caves.

Dans la petite cour se trouve deux petites maisons, et dans la grande, trois autres: l'une de cinq pièces, un grenier, une cave; l'autre, ayant vue et sortie sur la rue, de quatre pièces, un grenier, deux caves et un petit jardin, et la troisième a vue sur la rue, et sa sortie par un grand magasin d'une longueur de huit perches 50 aunes, et d'une largeur de 3 perches 50 aunes sur 33 aunes de hauteur.

Les bâtiments sont couverts en ardoises. Les jardins sont garnis d'arbres à fruits choisis, et l'un des deux a une issue sur une île qui joint la Meuse.

Quoiqu'à proximité de cette rivière, le tout est à l'abri des eaux.

L'acquéreur aura des facilités pour le paiement du prix dont partie est constitué en rente viagère.

La vente aura lieu d'abord par lots et ensuite en masse. S'adresser pour visiter les lieux au grand bâtiment, et pour autres renseignements audit notaire Grégoire à Huy, et à Liège à M. Jenicot, avocat, rue des Sœurs Grises.

Madame la comtesse de Pento, informe le public que lundi trois septembre prochain, à neuf heures du matin à la maison de campagne à Hodbomont près Theux, elle fera exposer en vente publique aux enchères, argent comptant par le ministère du notaire Delrée fils.

1° Quarante trois bêtes à laine mères de race pure espagnole en de la plus belle espèce.

2° Trente cinq beliers de même race.

Les personnes solvables, pourront si elles le désirent, obtenir un terme de payement. (943)

Quartier garni ou non à louer, chez Ducarne, fabricant de parapluies, rue Pont-d'Avroy, n. 543. (664)

Jolie habitation avec jardin à louer, en Grauioulle. S'y adresser chez M. Pirotte. (560)

Quartier et chambres garnies ou non à louer. S'adresser au n. 17, sur les degrés de St.-Pierre. (644)

On demande à acheter de rencontre une chaudière en fer coulé. S'adresser rue Vinave-d'Isle n. 46. (949)

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez LEBEAU-OUWERX, libraire, place du Spectacle.

Lettres sur l'histoire de France, pour servir d'introduction à l'étude de cette histoire, par Thierry, in-8°. Prix 3 fl. 18 c.

Mélanges historiques et littéraires, par Villemain, de l'Académie française, in-8°. (ouv. en souscription) Prix 3-84 le vol.

Histoire de la révolution d'Angleterre, depuis l'avènement de Charles II, jusqu'à la restauration de Charles II, par Guizot, 2 vol. in-8°. Prix 5-95.

Histoire d'Angleterre depuis la première invasion des Romains, par le docteur John Lingard, traduite de l'anglais sur la 2me édition par de Ronjoux, le vol. in-8°. (ouv. en souscription) Prix 1-50.

Histoire de la garde nationale de Paris depuis sa fondation jusqu'à l'abdication du 29 avril 1827, par Ch. Comte, auteur du Censeur Européen, in-8°. Prix 2-54.

Histoire des ducs de Bourgogne, par de Barante, in-12. (ouv. en sousc.) Prix 54 cents le vol.

Histoire de Don Juan d'Autriche, par Alexis Dumesnil, in-12, Prix 84 c.

Histoire de la guerre de la Péninsule sous Napoléon, précédée d'un tableau politique et militaire des puissances belligérantes, par le général Foy. Prix 1-10 le vol.

Histoire de la peinture en Italie, par M. de Stendhal, 2 vol. in-8°. Prix 5-10.

Mémoires d'une Contemporaine ou Souvenirs d'une femme sur les principaux personnages de la république, du Consulat, de l'Empire, etc. 4 vol. in-8°. (ouv. en sousc.) Prix 11-90.

Mémoires de Don Juan Van Hateren, chef d'état-major d'une des divisions de l'armée de Mina en 1822 et 1823, 1ère partie, in-8°. Prix 1-50.

Vie de Rossini, par M. de Stendhal, ornée des portraits de Rossini et de Mozart, 2 vol. in-8°. Prix 4-25.

Histoire de Don Quichotte de la Manche, traduction de Filleau de St. Martin, édition inconnue, 8 vol. in-32. Prix 5-10.

Mémoires de Beaumarchais, 2 jolis vol., in-12. Prix 1-28.

Le Gueux de mer, ou la Belgique sous le duc d'Albe, 2 vol. in-12. Prix 1-70.

Les pastorales de Longus ou Daphnis et Chloé, traduction d'Amey, revue, corrigée, complétée de nouveau, refaite en grande partie par Paul Louis Courier, vigneron, in-8°. Prix 2-12.

Du Classique et du Romantique, recueil de discours pour et contre, lus à l'Académie de Rouen, in-8°. Prix 2-54.

Le langage des Fleurs, par Aimé Martin, avec 15 figures coloriées, in-18. Prix 2-98.

Éducation domestique ou lettres de famille sur l'éducation, par M. Guizot, 2 vol. in-8°. Prix 5-10.

Entretiens sur la physique et sur l'Astronomie, d'après les méthodes de MM. Henry, Liot et Arago, in-12. Prix 2-54.

Entretiens sur l'économie politique ou éléments d'économie politique, dégage de ses abstractions d'après Adam Smith, Say, Malthus, Mill, in-12. Prix 1-70.

Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, par Adam Smith, avec des notes et des observations nouvelles par le marquis Garnier, 6 vol. in-8°. Prix 15-30.

Lettres à M. Malthus, sur différents sujets d'économie politique notamment sur les causes de la stagnation générale du commerce, par J. B. Say, in-8°. Prix 1-50.

Essai sur le principe de la population, ou exposé des effets passés et présents de l'action de cette cause sur le bonheur du genre humain, suivi de quelques recherches relatives à l'espérance de vie ou d'adolescence, les maux qu'elle entraîne, par Malthus, 4 vol. in-8°. Prix 8-50.

De l'état actuel de la navigation de l'Angleterre, discours prononcé dans la chambre des communes le 12 mai 1826, par M. Huskisson, président du bureau du commerce, in-8°. Prix 1-70.

Du système pénal, et du système répressif en général, de la peine de mort en particulier, par M. Ch. Lucas, avocat à la cour royale de Paris, ouvrage couronné à Genève et à Paris, in-8°. Prix 2-98.

De la peine de mort, par Ed. Ducpetiaux, in-8°. Prix 2-54.

Traité de législation ou exposition des lois générales, suivant lesquelles les peuples prospèrent, dépérissent ou restent stationnaires, par Ch. Comte, 4 vol. in-8°. Prix 13-60.

Code de la chasse et de la pêche, ou recueil des lois et circulaires ministérielles rendues sur ces matières depuis 1291, jusqu'à nos jours, suivi de la jurisprudence des arrêts et de modèles de procès-verbaux, l'usage des gardes champêtres, forestiers et de pêche, in-18. Prix 1-28.

Théorie générale de toutes les chasses au fusil, à courte et à tir, pour le gibier à poil et à plume, contenant un traité sur les propriétés du fusil de chasse, la manière de dresser les chiens etc. etc., par une société de chasseurs, ornée de fig. in-12. Prix 2-54.